Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/04/17	27/04/17	2017/1647

1. Intitulé du projet

Création d'un entrepôt en blanc de 3 cellules de 6000 m2 chacune, sur un terrain d'assiette de 4,55 ha, 9ème rue du Port de Santes (59 211) dans le département du Nord

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	PORTS DE LILLE - C.C.I.H.D.F.
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Alain LEFEBVRE, Directeur Général
RCS / SIRET	1 3 0 | 0 2 2 | 7 1 8 | 0 0 4 5 1 — Forme juridique : SIC de la CCIHDF

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1. a)	Site soumis à enregistrement pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663.
39.	Construction sur un terrain d'assiette de superficie égale à 4,55 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction sur terrain vierge de 4,55 ha, d'un entrepôt composé de trois cellules d'une superficie unitaire de 6 000 m2 au maximum soit 18 000 m2 au total. La hauteur du bâtiment sera de 13,7 mètres au faîtage.

Le site sera classé sous le régime de l'enregistrement pour les rubriques : 1510, 1530, 1532, 2662, 2663.

Pour son fonctionnement, le site disposera des installations et constructions annexes suivantes :
- 3 blocs bureaux pour une superficie de 5% de la superficie des cellules ;
- un local transformateur ;
- un local sprinklage ;
- deux locaux de charge d'accumulateurs ;
- un parking VL de 50 places ;
- 1 bassin de confinement des eaux.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer l'offre de Ports de Lille en matière d'immobilier logistique.

Cette nouvelle offre doit permettre de valoriser le foncier du port de Santes en répondant aux besoins des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, le projet s'implantera sur un site industriel déjà fortement urbanisé, composé de nombreux entrepôts logistiques ou sociétés nécessitant le transport par voie d'eau lié à la présence de la Deûle.

L'entrepôt s'implantera sur un terrain actuellement vierge de toute construction. Ports de Lille souhaite construire cet entrepôt en 3 cellules permettant un stockage composé de diverses matières combustibles, sans stockage de produits dangereux.

Ports de Lille souhaite certifier le bâtiment pour ses performances environnementales. Une certification BREEAM, niveau d'exigence Very Good est visée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se traduit par la construction d'un entrepôt logistique décomposé en 3 cellules d'environ 6000 m² comportant des zones bureaux et locaux annexes.

L'emprise globale du bâtiment sera comprise entre 19 000 m² et 20 000 m².

La hauteur des cellules sera de 13,7 m au faîtage.

Chaque cellule sera décomposée en compartiments grâce à des murs coupe feu 2 H.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le bâtiment permettra le stockage de marchandises en racks.

L'activité consistera uniquement à la réception, au stockage et à l'expédition de marchandises non dangereuses.

Les principales opérations seront le chargement et le déchargement de marchandises. Vu la localisation du site à plus de 300 m de la voie d'eau, celles ci seront acheminées sur le site uniquement par mode routier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera visé par les procédures administratives d'autorisation suivantes :

- ICPE : L'installation sera visée par une procédure d'autorisation simplifiée - Le régime d'enregistrement

- Code de l'urbanisme : La construction de l'entrepôt nécessitera une demande d'autorisation d'urbanisme - Le permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	4,55 hactares
Superficie du bâti	18 000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue : 9 ème rue du port de Santes
Code postal : 59 211
Commune : Santes

Section cadastrale : AM
Parcelle cadastrale :
- 000 AM 39
- 000 AM 90

Coordonnées géographiques[1] Long. 02°58'30"E Lat. 50°35'47"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Point d'arrivée : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont : - La Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin (ZNIEFF de type 2) située à l'est à environ 300 m ; - Le Marais d'Emmerin et d'Haubourdin et ancien dépôt des voies navigables de Santes et le Petit Claire Marais (ZNIEFF de type 1) située à environ 600 m.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site sur lequel s'implante le projet a fait l'objet d'un diagnostic faune / flore / habitat et étude des zones humides. Cette étude a permis de caractériser une zone humide au sud-ouest du site, sur une superficie de 0,02 ha. Il s'agit d'un fossé créé récemment par le Ports de Lille. Cette zone sera préservée tel que préconisé par la doctrine "Eviter / Réduire / Compenser"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par la société Ixsane. Le rapport fait état d'impacts de nickel, naphtalène et de dépassements en fluorure sur certaines zones du terrain, référencées dans le rapport. Cependant, le rapport précise qu'il n'existe aucun risque pour l'usage futur du site envisagé. Aucune mesure de gestion n'est préconisé excepté pour les travaux d'aménagement. En cas d'évacuation des terres hors du site, elles devront être transportées en filière ISDI selon leur nature.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site se situe à 13 km du premier site NATURA 2000. Il s'agit de la ZPS Les "Cinq Tailles".
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet permettra la création d'entrepôts dédiés à la logistique. Les besoins en eau seront exclusivement liés aux besoins sanitaires (WC, douches, etc.) et à l'entretien du site. Cette consommation sera issue du réseau d'eau de distribution d'eau potable de la commune. Le volume prélevé sera faible et assimilé à un usage domestique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'ensemble des matériaux sera stocké sur site. La terre végétale excédentaire sera évacuée (Environ 2000 à 3000 m3). A ce stade de l'étude, il n'est pas prévu d'évacuer de terres chargées en fluorures.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Un mouvement de terre de type déblai / remblai sera assuré avec les matériaux du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La conclusion du rapport Faune Flore indique que le potentiel écologique présent sur le site est estimé à un niveau allant de faible à négligeable. Le rapport d'étude mené sur le site concernant les milieux naturels conclue a un impact du projet très limité sur les milieux naturels et les espèces associées. Seule la présence d'une zone humide de 0,02 ha présente un enjeu qui nécessitera une mesure d'évitement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site se situe à 13 km du premier site NATURA 2000. Il s'agit de la ZPS Les "Cinq Tailles". Compte tenu de l'éloignement, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cet espace protégé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Compte tenu de la distance séparant ces zones à sensibilité particulière, le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Ces terrains n'ont pas de vocation agricole, forestière ou maritime et sont situés sur un site industriel. Le terrain d'assiette du projet est un terrain vierge de toute construction. Il s'agit actuellement d'un terrain non imperméabilisé, en friche. Cependant, le potentiel écologique présent sur le site est estimé à un niveau allant de faible à négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La zone est actuellement exploitée pour ses entrepôts logistiques et les activités liées au transport par voie d'eau. Le projet ne se situe pas dans un zonage réglementaire d'un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques autres que : - les installations de combustion qui ne seront pas visées par la réglementation sur les installations classées ; - le trafic lié à l'activité (avec un maximum de 50 PL par jour). Ces rejets sont considérés comme négligeables. L'activité du site n'est pas visée par les risques sanitaires comme peut l'être l'exploitation de Tour Aéro Réfrigérantes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet prévoit 50 places de parking et un maximum de 50 PL par jour. L'impact potentiel reste faible au vu de la zone d'activité sur laquelle s'implante le projet. La zone est desservie par la D341, dont les comptages routiers font états d'une moyenne de 14 894 véhicules par jour. Le projet générera une trafic supplémentaire de 1,3 % de véhicules par jour, augmentation non significative au regard de l'état actuel du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions sonores du site sont exclusivement liées au trafic des véhicules sur site, au chargement et au déchargement des véhicules. Compte tenu de la faible sensibilité de l'environnement (implantation sur parc d'activité, voie ferrée à proximité, etc.) les nuisances liées au bruit seront limitées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses sont uniquement liées à l'éclairage des voiries et l'éclairage de sécurité. L'impact de cet éclairage demeurera faible.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets atmosphériques diffus provenant des poids lourds qui desserviront le site (50 PL par jour) et des véhicules légers (50 places de parking). Ces rejets sont cependant difficilement quantifiables et limités. Le projet disposera de deux installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (chaudières) dont la puissance cumulée n'engendrera pas de classement ICPE. Les rejets seront donc considérés comme faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les seuls effluents issues du site seront liés au ruissellement des eaux pluviales suite à l'imperméabilisation du site pour la création des voiries et de l'entrepôt ainsi qu'au rejet des eaux sanitaires. Les eaux pluviales de toiture seront infiltrées ou tamponnées avant rejet au canal, tout comme les eaux pluviales de voiries, après traitement. Les eaux sanitaires seront traitées par une station de traitement des EU et rejeté au réseau de collecte séparatif de la ville de Santes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets engendrés par l'activité sont des Déchets Industriels Banals (DIB) ainsi que des déchets d'ordures ménagères et assimilés (OM). Les DIB seront constitués de déchets d'emballages (plastiques, cartons, palettes). Ces derniers feront l'objet d'un enlèvement par un prestataire spécialisé. Les OM seront enlevés par le service public de collecte de déchets. L'impact généré par l'activité sera faible.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Le site est actuellement en friche. L'entrepôt modifiera l'usage du sol, sans modifier l'usage prévu par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Santes, qui fait de la zone une "Zone d'activité à vocation industrielle et artisanale à maintenir, privilégier et renforcer".

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui [x] **Non** [ ] Si oui, décrivez lesquelles :

Le port de Santes comprend les activités suivantes :
- XPO TANK CLEANING NORD FRANCE - Lavage de conteneur, fûts -- Autorisation
- SCEA LEMEITER FRERES - Elevage, vente de volailles, gibiers -- Enregistrement
- Ports de Lille - Entrepôt -- Autorisation
- Ports de Lille - Entrepôt -- Autorisation
- PORTS de LILLE - Entrepôt -- Autorisation
- PORTS DE LILLE - Entrepôt -- Autorisation
- PORTS DE LILLE - Entrepôt -- Autorisation
- MOERMAN Frédéric - Pension pour chiens -- Autorisation
- INVIVO - Stockage de céréales -- Autorisation
- ESTERRA - Collecte, tri, traitement de déchets -- Autorisation
- EGTN - Entrepôt -- Autorisation
- COLAS NORD PICARDIE (ex SLME) - Centrale d'enrobage -- Autorisation

Le projet cumulera ses incidences notamment en terme de trafic, de gestion des eaux, de déchets et de bruit.

Concernant le trafic, le projet engendrera une augmentation du trafic sur la D341 de 1,3%. Concernant la gestion des eaux, en l'absence d'eau industrielles, seule l'incidence des eaux pluviales est à prendre en compte. Le maître d'ouvrage réalisera une gestion de ces eaux à la parcelle. En ce qui concerne les déchets, le projet ne sera pas générateur de déchets dangereux et un prestataire agréé sera désigné pour la gestion des déchets d'emballage du site. Enfin, en ce qui concerne le bruit, l'activité ne sera pas à l'origine de bruit autre que celui issu du trafic.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui [ ] **Non** [x] Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatif du projet seront les suivantes :
- Eaux pluviales : Gestion des eaux à la parcelle, aucun rejet dans les cours d'eau superficiels ;
- Eaux pluviales de voiries : Mise en place d'un débourbeur déshuileur pour traitement des eaux de ruissellement de voiries ;
- Eaux usées : Rejet dans la station de traitement autonome ;
- Eaux : Mise en place de vannes de barrages pour le confinement des eaux si nécessaire avec mise en place d'un bassin de confinement ;
- Eaux : Mise en place d'un clapet anti retour pour éviter tout retour dans le réseau de distribution d'eau potable ;
- Contamination du sol : Diagnostic de pollution des sols réalisés. Aucun risque pour les futures activités ;
- Sol : Création d'une dalle béton. Absence d'infiltration ;
- Air : Installations 2910 non classées. Contrôles périodiques ;
- Air / Bruit : Consignes d'arrêt des moteurs sur le site pour les Poids lourds ;
- Bruit : Mise en place d'un écran acoustique (merlon, mur anti bruit, etc.) entre le site et la voie ferrée ;
- Déchets : Aucun déchets dangereux. Désignation d'un prestataire agréé pour la collecte, le transport et le traitement des déchets. Valorisation des déchets d'emballage ;
- Certification : BREEAM VERY GOOD ;
- Energie : Utilisation du gaz naturel pour les installations de combustion (combustible "propre").

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur une activité dont les impacts sont largement étudiés et connus depuis de nombreuses années. Il s'agit d'une activité génératrice de peu de nuisances. En effet, aucun process n'est mis en oeuvre. Il s'agit uniquement de manipulation de marchandises non dangereuses.
Un arrêté d'autorisation et un permis de construire ont déjà été obtenu sur ce site mais n'ont pas été mis en oeuvre.
De plus, le maître d'oeuvre souhaite que ces bâtiments soient exemplaires en termes d'impacts environnementaux et diminuer au maximum l'empreinte environnementale liée à leurs exploitations. Pour ce faire, le maître d'ouvrage déploiera la certification BREEAM a un niveau VERY GOOD.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
D1 - Etude Faune Flore
D2 - Rapport de mesures acoustiques
D3 - Diagnostic de pollution des sols

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Lille le, 6 avril 2017.

Signature Le Directeur Général. A. Lefebure

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus